

Economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 27 janvier 2006  
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2005\POL0569.doc  
GPB/mch

### ***Recensement fédéral de la population 2010***

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 6 décembre 2005, relative au dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En guise de préambule, nous tenons à souligner notre profonde perplexité quant à ce recensement 2010 basé uniquement sur les registres officiels des personnes, des bâtiments et des logements. D'une part, nous sommes extrêmement favorables à la mise en place de processus informatisés permettant l'utilisation de données existantes, d'où une économie substantielle ; en outre, l'harmonisation de ces registres permettra enfin le développement de la cyberadministration en Suisse. D'autre part, nous devons relever les faiblesses de la statistique suisse, excepté dans certains domaines tels que l'agriculture ou la population, grâce aux recensements décennaux effectués depuis 1850.

Les enquêtes par échantillonnage ne pourront jamais offrir la même qualité que celle issue actuellement des recensements. Le problème est particulièrement crucial en ce qui concerne les mouvements pendulaires. Dans le domaine des transports, tant privés que publics, les investissements en infrastructure sont extrêmement lourds et nécessitent de pouvoir se baser sur des statistiques fiables. Une réflexion dans ce domaine nous semble dès lors indispensable pour éviter la perte de connaissances. Une solution pourrait s'imaginer par l'adjonction du lieu de travail (ou de formation) dans les registres harmonisés.

#### **Harmonisation des registres**

Compte tenu des retards déjà enregistrés dans l'harmonisation informatique des registres, il est difficile d'imaginer que tout puisse être opérationnel pour le recensement 2010. Il serait donc souhaitable que la possibilité soit laissée aux cantons d'organiser leur recensement sous la forme papier tel que précédemment.

Les cantons devraient en revanche tout mettre en œuvre pour assurer l'attribution des identificateurs de bâtiments (EGID) et de logements (EWID) à l'ensemble de leurs habitants.

Pour finir, la CVCI n'est pas favorable à un report du recensement 2010.

**Mandat d'information :**

Conformément à notre préambule, les thèmes prioritaires pour la CVCI sont les suivants :

- a) mouvements pendulaires (lieu de travail, lieu de formation, moyens de transport, etc.)
- b) formation (niveau de formation et de qualification de la population)
- c) vie active (statut d'activité, professions acquise et exercée, situation professionnelle)
- f) logement (types de propriétaires, mode d'occupation des logement, loyers).

Concernant la périodicité des enquêtes, il faudrait évidemment éviter qu'un rythme trop rapide compense les économies envisagées. La CVCI propose dès lors une fréquence de ces enquêtes tous les 4 à 5 ans.

Le niveau géographique le plus approprié nous semble être la commune, notamment pour pouvoir apprécier clairement les mouvements pendulaires.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Régis Joly  
Sous-directeur